



CHAMPIONNATS VAUDOIS SIMPLES 2018 - OPEN

Samedi 26 mai et dimanche 27 mai 2018
STADE PIERRE DE COUBERTIN , LAUSANNE – VIDY

REGLEMENTS

1. LICENCES

Ces championnats sont réservés aux athlètes licenciés dans le canton de Vaud (toutes catégories). Tous les athlètes doivent être en possession de la licence 2018 dûment acquittée. Celle-ci sera présentée lors du retrait du dossard.

SANS LICENCE AUCUNE EPREUVE NE PEUT ETRE DISPUTE

2. DOSSARD

Les dossards devront être portés **non pliés** sur la poitrine, exception Perche.

3. CHAMBRE D'APPEL / DISTRIBUTION DES DOSSARDS

La distribution des dossards se trouve à l'entrée principale du stade. Les listes des athlètes inscrits seront affichées sur des panneaux faisant office de chambre d'appel.

Pour chacune des épreuves, chaque athlète devra **confirmer** sa participation par une croix en face de son nom au moins **1 HEURE** avant chaque course ou concours. Ceux qui ne remplissent pas cette condition seront éliminés.

4. PLACE D'APPEL

Tout athlète doit s'annoncer au starter **pour les courses 10 minutes avant** l'heure selon l'horaire ou se présenter pour **les concours sur l'emplacement 15 minutes avant**. Ceux qui ne remplissent pas cette condition seront éliminés.

5. ABSENCES

Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

6. ENGIN

Les engins personnels peuvent être utilisés. Ils seront présentés pour contrôle avant le début de la compétition et munis d'une marque distinctive. Les athlètes sont responsables de leur matériel. Les engins individuels sont à disposition de tous les concurrents, pendant le concours.

7. PRIORITE

L'athlète qui participe simultanément à plusieurs épreuves se présente en priorité au départ des courses. Il avertira le responsable de l'emplacement du concours.

8. TENUE

Les athlètes portent le maillot de leur club ou un maillot neutre.

9. EPREUVES SUPPRIMEES

L'athlète inscrit pour une épreuve supprimée a conformément au RO, la possibilité de participer à la même épreuve dans la catégorie supérieure, même s'il dispute d'autres épreuves dans sa catégorie.

10. ACCOMPAGNANTS

Les athlètes ne participant pas à une épreuve en cours, de même que les accompagnants (entraîneurs, coach, parents, etc.) ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur du terrain.

11. ECHAUFFEMENT

L'échauffement n'est pas autorisé dans l'enceinte du stade.

12. RECOMPENSES

Après chaque épreuve, les trois premiers Vaudois de chaque catégorie reçoivent une médaille. Le premier licencié de chaque catégorie reçoit l'insigne de champion Vaudois (athlète licencié club vaudois). Sauf pour les U12 & U14.

13. RESULTATS

Ils seront affichés après chaque épreuve. La liste complète sera disponible sur le site du Stade Lausanne Athlétisme.

14. SAMARITAINS

Un poste sanitaire sera installé au stade, derrière départ du 100 mètres (local N° 5)

15. RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

DISPOSTIONS PARTICULIERES

CONCOURS

Lancers, longueur et triple saut :

Chaque athlète a droit à trois essais. Les huit premiers sont qualifiés pour la finale.

Exception :

**Pour les concours de longueur, poids & balle des écoliers (ères) (U12 & U14)
4 essais pour tous les concurrents, pas de finale.**

Hauteur :

Hommes / MAN	1.50	par 5 cm	jusqu'à	1.85	puis 3 cm
Juniors / U20M	1.50			1.85	
Cadets A / U18M	1.45			1.85	
Cadets B / U16M	1.30			1.65	
Ecoliers A / U14M	1.00			1.50	
Ecoliers B / U12M	0.90			1.45	

Dames / WOM	1.30	par 5 cm	jusqu'à	1.55	puis 3 cm
Cadettes A / U18W	1.20			1.55	
Cadettes B / U16W	1.10			1.50	
Ecolières A / U14W	0.90			1.40	
Ecolières B / U12W	0.80			1.35	

Perche :

Hommes / MAN	2.40	par 20 cm	jusqu'à	3.00	puis 10 cm
Juniors / U20M	2.40			3.00	
Cadets A / U18W	2.40			3.00	
Dames / WOM	2.20	par 20 cm	jusqu'à	2.40	puis 10 cm
Cadettes A / U18W	2.20			2.40	

